

Cadre national de référence entre l'État et Régions de France :

*Pour une orientation scolaire au
service
de la réussite des élèves*

Mardi 28 mai 2019

Sommaire

- **Les objectifs de la politique nationale en matière d'orientation**
- **L'orientation dans la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel**
- **L'orientation scolaire : une vision partagée entre l'État et les Régions - infographie**
- **Le rôle de l'État**
- **Le rôle des Régions**
- **Les temps dédiés à l'orientation dans les établissements scolaires**
- **Le PIA 3 : de nouvelles formes de collaboration régionale pour l'orientation**
- **Des exemples d'initiatives en Région pour une meilleure information sur les formations et les métiers**

Les objectifs de la politique nationale en matière d'orientation

Enjeu majeur pour chaque jeune, l'orientation est directement liée à l'objectif de réussite et d'insertion sociale et professionnelle que l'État poursuit pour chacun d'entre eux.

Pour répondre à cet enjeu, le Gouvernement a engagé une transformation de l'orientation afin que chaque élève réussisse et s'insère dans le monde professionnel et dans la société, en ayant accès à une information renforcée et claire, ainsi qu'à un accompagnement individualisé.

Cette transformation précise les objectifs de la politique d'orientation en les déclinant à la fois au plan national, régional et au niveau de chaque établissement :

➤ **Objectifs sociaux :**

- encourager la mobilité sociale et géographique, lever l'autocensure ;
- lutter contre les inégalités territoriales et concourir à l'impératif de cohésion nationale ;
- déconstruire les stéréotypes de genre ;
- accompagner les élèves en situation de handicap.

➤ **Objectifs éducatifs :**

- élever le niveau scolaire, conduire vers l'enseignement supérieur tous ceux qui le souhaitent ;
- construire une véritable éducation à l'orientation pour développer l'autonomie et la responsabilisation des élèves dans une dimension émancipatrice ;
- éviter les ruptures et favoriser la continuité des parcours entre l'enseignement secondaire et supérieur ;
- accompagner l'abandon des filières au lycée et faciliter l'expression progressive des choix des élèves.

➤ **Objectifs économiques :**

- faciliter l'insertion et l'employabilité de long terme, en dépassant l'adéquationnisme (80% des emplois évolueront d'ici 2030) ;
- accompagner les mutations économiques.

Pour atteindre ces objectifs, il faut apporter **des réponses au plus près des besoins des élèves, tout au long de leur scolarité, et préciser les responsabilités de chacun en matière d'information et d'orientation.**

Une mise en complémentarité cohérente des différents acteurs de l'orientation doit permettre de renouveler en profondeur un système de l'orientation encore trop fragmenté et éloigné des réalités régionales.

Le nouveau partage des compétences État/Région pour une meilleure éducation à l'orientation dès le collège permet de créer les conditions d'une meilleure information des élèves.

L'orientation dans la loi pour la liberté du choix de son avenir professionnel

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel permet une mise en complémentarité des différents acteurs de l'orientation grâce à un partage clair des compétences État/Région :

- **les Régions** ont désormais la responsabilité d'organiser des actions d'information auprès des élèves, des étudiants et des apprentis sur les métiers et les formations, notamment dans les établissements scolaires et universitaires ;
- **l'État** conserve une compétence pleine et entière dans la définition, au niveau national, de la politique d'orientation des élèves et des étudiants. Il continue de prendre les décisions d'orientation et d'affecter les élèves. Il assume toujours la dimension éducative et pédagogique de l'orientation des élèves qui relève de ses missions de service public de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

La nouvelle responsabilité confiée aux Régions doit permettre de **mieux ancrer l'information dans le contexte local, en prenant pleinement en compte les caractéristiques de l'offre de formation régionale et les besoins économiques locaux**. Cette nouvelle responsabilité constitue un changement important puisqu'elle ouvre aux Régions les portes des établissements scolaires, non seulement des lycées mais aussi des collèges, pour organiser des actions d'information directement auprès des élèves.

Ce transfert de responsabilité s'accompagne de dispositions qui doivent permettre aux Régions d'assumer leurs nouvelles compétences :

- la participation des Régions à la production et à la diffusion de l'information aux publics scolaire et étudiant, aux apprentis avec le concours de l'Onisep (transfert des missions de diffusion et d'élaboration de publications à portée régionale des délégations régionales de l'Onisep ; instauration d'un lien entre l'Onisep et les Régions en matière d'élaboration et de diffusion de la documentation) ;
- une compensation financière équivalente à 200 emplois ;
- la possibilité d'une mise à disposition gratuite, à titre expérimental, et pour une durée de trois ans, de personnels de l'État.

Un des enjeux essentiels est aujourd'hui de définir les modalités les plus efficaces pour assurer une parfaite complémentarité État/Régions. Il s'agit de garantir l'unité de service public et la diffusion d'une information exhaustive et objective. Il s'agit de préciser les rôles respectifs de l'État et des Régions, ainsi que les principes guidant l'intervention des Régions et de ses partenaires dans les établissements. **C'est l'objet du cadre national de référence** qui a été élaboré conjointement par l'État et Régions de France.

Au niveau de chaque région académique, ce cadre national de référence a vocation à être décliné sous la forme d'une convention définissant les modalités concrètes de coordination des actions de l'État et des Régions, en précisant le rôle de chacun selon les ressources et spécificités locales. L'objectif est d'articuler les actions d'information des instances régionales avec les priorités définies par la région académique et ainsi de donner davantage de cohérence aux actions des différents acteurs.

L'ORIENTATION SCOLAIRE : UNE MISSION PARTAGÉE ENTRE L'ÉTAT ET LES RÉGIONS



L'ÉTAT

- Définit la politique d'orientation des élèves et des étudiants
- Prend les décisions d'orientation et d'affectation des élèves
- Accompagne les élèves, les étudiants et les apprentis dans leurs choix d'orientation



LA RÉGION

- Élabore la documentation de portée régionale
- Organise des actions d'information sur les formations et les métiers
- Diffuse l'information nationale et régionale



- Élabore et diffuse de l'information nationale et des ressources pédagogiques



CADRE NATIONAL DE RÉFÉRENCE

Convention régionale



ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- Programme annuel ou pluriannuel d'information voté en CA
- Horaire dédié à l'accompagnement à l'orientation

CIO



UNIVERSITÉS ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SCUIO-IP

Évolution du partage de compétences État/Région relatif à l'orientation
en application de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Le rôle de l'État

Les nouvelles responsabilités confiées aux Régions en matière d'information sur les métiers et les formations ne retirent pas à l'État tout rôle d'information. Les équipes éducatives et pédagogiques ont aussi vocation à contribuer à l'information des élèves et étudiants dans le cadre de leur mission d'accompagnement. Le cadre national de référence définit ainsi des responsabilités partagées par l'État et les Régions et des compétences spécifiques exercées de façon concertée et coordonnée.

➤ Les responsabilités partagées État-Régions

L'objectif commun est de permettre à chaque élève, apprenti et étudiant d'élaborer des choix d'orientation réfléchis et éclairés et de réussir dans le parcours choisi.

État et Régions interviennent de manière coordonnée et complémentaire en veillant notamment à :

- assurer la cohérence, la continuité et la qualité de leurs interventions ;
- ouvrir le champ des possibles en présentant aux jeunes la diversité des formations et des métiers, en luttant contre l'autocensure et les stéréotypes liés au sexe, au milieu social d'origine ou au handicap ;
- favoriser la mutualisation des initiatives et la co-organisation des actions conduites avec les partenaires du SPRO et les représentants des mondes économique et professionnel ;
- coordonner les expertises respectives de l'Onisep et des Régions pour construire un plan d'actions régional en matière de production et de diffusion d'information à destination des élèves, des étudiants et des apprentis.

➤ L'État définit et met en œuvre la politique d'orientation :

- il définit les lignes directrices de la politique nationale d'orientation et s'appuie sur les centres d'information et d'orientation (CIO), les établissements d'enseignement supérieur, notamment les universités qui disposent en leur sein de services en charge de l'information et de l'orientation, l'Onisep et le réseau jeunesse pour sa mise en œuvre ;
- il prend les décisions d'orientation des élèves et procède à leur affectation, en particulier via les procédures nationales (Affelnet ; Parcousup) ;
- il met à disposition des acteurs de l'information les statistiques utiles au pilotage de la politique d'orientation.

➤ L'État assume la dimension éducative et pédagogique de l'orientation des élèves :

- les membres des équipes éducatives dans les établissements de l'enseignement secondaire assurent l'accompagnement des élèves pour l'élaboration de leur projet d'orientation dans le cadre notamment des heures dédiées à l'orientation. Cet accompagnement constitue l'une des missions du service public de l'éducation ;
- les équipes enseignantes des établissements de l'enseignement supérieur, en coordination avec les personnels des services chargés de l'information et de l'orientation, accompagnent les étudiants dans la construction de leur parcours afin de favoriser leur réussite ;
- l'État contribue à l'appropriation par les élèves, les apprentis et les étudiants de l'information sur l'orientation, diffusée notamment par les Régions, dans le cadre d'actions organisées au sein des établissements d'enseignement secondaire et supérieur ;
- il garantit les conditions de la diffusion d'une information de qualité relative à l'insertion professionnelle des jeunes sortant des formations initiales au niveau régional.

Dans cette perspective, certaines actions ont déjà été mises en place :

- la nomination d'un deuxième professeur principal en terminale, les deux semaines de l'orientation organisées dans les lycées, le rôle renforcé du conseil de classe en terminale, pour favoriser la continuité entre l'enseignement scolaire et supérieur ;
- la publication d'une circulaire relative aux missions du professeur principal le 11 octobre 2018 qui renforce son rôle dans l'accompagnement à l'orientation des élèves ;
- un horaire dédié à l'accompagnement au choix de l'orientation au collège, comme au lycée et pour toutes les voies de formation ;
- les établissements d'enseignement supérieur proposent des parcours de formation :
 - o personnalisés qui prennent en compte les acquis et projets personnels et professionnels de chaque étudiant ;
 - o flexibles qui permettent aux étudiants de se réorienter en cours de cursus, tout en capitalisant tout ou partie du parcours qu'ils ont suivi.

Les nouvelles organisations pédagogiques du lycée général et technologique et du lycée professionnel doivent également favoriser la progressivité de la préparation de l'orientation et la personnalisation des parcours :

- la mise en place d'enseignements de spécialité choisis par les élèves, trois en classe de première puis deux en terminale ;
- l'organisation de la seconde professionnelle par familles de métiers pour une spécialisation plus progressive ;
- la possibilité de préparer le CAP en 1, 2 ou 3 ans.

➤ La déclinaison en région académique

Une convention régionale précise les rôles respectifs de la région académique et de la Région, ainsi que les modalités de coordination de leurs actions. Une concertation est conduite avec les établissements d'enseignement supérieur, en particulier les universités.

- Le plan d'action en matière d'information, défini conjointement par la Région et la région académique, est transmis aux chefs d'établissement afin qu'il puisse s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement.
- Les actions d'information sont mises en œuvre par les Régions de manière concertée :
 - o avec le chef d'établissement, en lien avec l'équipe éducative, dont les professeurs principaux et les psychologues de l'éducation nationale, dans les établissements de l'enseignement secondaire ;
 - o avec le président de l'université ou le chef d'établissement d'enseignement supérieur en lien avec les enseignants et les personnels chargés de l'information et de l'orientation des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur.
- Le chef d'établissement reste le garant :
 - o de la cohérence des actions mises en œuvre dans son établissement avec la politique de la région académique et avec le projet de l'établissement ;
 - o de la sécurité des jeunes, du respect des principes déontologiques et des engagements en matière de qualité des acteurs mandatés par la région dans le cadre des actions conjointes d'information.

L'État va concentrer son action dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur pour renforcer l'accompagnement de proximité des élèves, des étudiants et des apprentis tout au long de leur parcours de formation.

Le rôle des Régions

Afin de mieux ancrer l'information sur les formations et les métiers dans le contexte local, en prenant pleinement en compte les caractéristiques de l'offre de formation régionale et les besoins économiques locaux, les Régions se voient confier de nouvelles responsabilités qu'elles exercent de façon complémentaire et cohérente avec les actions menées par l'État.

➤ **Un renforcement de la compétence d'information sur les métiers et les formations au service de l'orientation tout au long de la vie :**

- les Régions ont désormais la responsabilité d'organiser des actions d'information auprès des élèves, des apprentis et des étudiants sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen ;
- elles interviennent dans le cadre du SPRO (constitué des réseaux qui participent au niveau régional à la mission d'information et d'orientation) dont elles assurent l'animation et la coordination ;
- elles élaborent la documentation de portée régionale sur les enseignements et les professions avec le concours de l'Onisep et les réseaux jeunesse, dont le CIDJ ;
- elles diffusent l'information de portée nationale, régionale et européenne en lien avec les services de l'État et la mettent à disposition des établissements de l'enseignement scolaire et supérieur et des CFA ;
- elles contribuent, par leur information, à la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

➤ **Une mission définie dans un cadre national de référence qui a vocation à être déclinée au niveau de chaque région académique :**

- la mise en place d'une convention qui définit les modalités concrètes de coordination des actions de l'État et des Régions en précisant le rôle de chacun selon les ressources et spécificités locales ;
- la mise en place souhaitable - au-delà des conventions qui devront être signées dans chaque Région - de structures de concertation et de collaboration entre l'État et les Régions : une instance de pilotage conjoint, ou, sur le modèle de l'agence régionale de l'orientation de Nouvelle Aquitaine, une structure associative pouvant en outre regrouper les CARIF et OREF.

➤ **Un choix d'acteurs des secteurs économique, professionnel et associatif mandatés pour mener les actions d'information (les entreprises du territoire, les chambres consulaires, les branches professionnelles, et également des associations locales ou nationales) qui incombe à la Région :**

- ce choix s'effectue dans le respect des principes déontologiques, en vérifiant la qualification des intervenants et l'absence de conflits d'intérêt ;
- la Région s'assure qu'ils présentent toutes les garanties nécessaires à la diffusion d'une information gratuite, objective et exhaustive afin de :
 - construire une représentation objective du monde économique et social et des métiers qui le composent ;
 - proposer une offre de services concourant à favoriser l'ouverture sur le monde économique et professionnel au niveau régional, national et européen ;
 - délivrer une information qui contribue à la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

- intervenir dans les établissements scolaires et universitaires et les CFA en concertation avec les personnels de direction, les équipes éducatives et les psychologues de l'Éducation nationale « éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnel »; dans l'enseignement secondaire, elle le fait notamment dans le cadre des temps dédiés à l'accompagnement à l'orientation.

➤ **Une action concertée au niveau de la région académique pour la mise en œuvre de l'information :**

- le plan d'action des Régions en matière d'information est défini conjointement avec les représentants de la région académique, puis transmis aux chefs d'établissements. L'ensemble des actions d'information sont mises en œuvre par les Régions de manière concertée avec les chefs d'établissement, en lien avec les professeurs et les personnels d'orientation. Celles-ci doivent en effet s'inscrire dans le projet d'établissement pour l'enseignement secondaire ou répondre à des besoins spécifiques pour l'enseignement supérieur.
- les Régions veillent à assurer :
 - la cohérence des actions menées avec les principes de l'accord-cadre national et de la convention régionale ;
 - le respect des principes déontologiques et des engagements en termes notamment de qualité de l'information transmise.
- Des guides pour l'accompagnement à l'orientation sont mis à disposition sur le site eduscol.education.fr. Ils fournissent des repères et des pistes d'actions pour permettre aux équipes éducatives et aux acteurs des secteurs économique, professionnel et associatif mandatés par la région d'intervenir sur le temps dédié en collège, lycée général et technologique et lycée professionnel.

L'objectif est d'articuler les actions d'information des instances régionales avec les priorités définies par la région académique et ainsi de donner davantage de cohérence aux actions des différents acteurs.

Le temps dédié à l'accompagnement à l'orientation

Mieux accompagner les élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation scolaire et professionnelle constitue une des conditions de leur réussite. C'est un objectif essentiel des réformes du lycée général et technologique et du lycée professionnel. Auparavant exercé de façon diffuse et inégale dans les établissements scolaires, l'accompagnement des élèves pour l'élaboration de leur projet d'orientation s'effectue désormais dans le cadre d'un volume horaire dédié prévu dans l'emploi du temps des élèves. Cette disposition rejoint les préconisations récentes du conseil économique social et environnemental (CESE).

➤ Les objectifs :

Dès la classe de 4^e, ce temps dédié doit permettre à chaque élève de construire des choix d'orientation réfléchis et éclairés, en veillant à :

- faire connaître la diversité des formations et des métiers ;
- valoriser l'ensemble des voies de formation comme des voies d'excellence ;
- dépasser l'autocensure et les stéréotypes liés au sexe, au milieu social et au handicap.

➤ Les modalités d'organisation et les axes pédagogiques :

Les modalités d'organisation de l'horaire dédié à l'orientation sont fixées par le conseil d'administration de l'établissement scolaire. Le volume horaire annuel préconisé, à titre indicatif, varie selon la voie de formation et le niveau d'enseignement :

- 12 heures en classe de 4^e et 36 heures en classe de 3^e ;
- 54 heures en lycée général et technologique ;
- au lycée professionnel, l'horaire de « consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation » représente de 91 à 101 heures annuelles en CAP et de 84 à 91 heures annuelles en baccalauréat professionnel.

L'ensemble des actions pour l'accompagnement à l'orientation sont définies dans le projet d'établissement et co-construites avec les représentants des Régions. Elles s'inscrivent dans trois grands axes pédagogiques définis au niveau national :

- découvrir le monde professionnel et comprendre son fonctionnement ;
- connaître les formations de l'enseignement supérieur, leurs attendus et leurs débouchés ;
- élaborer progressivement son projet d'orientation.

Elles comprennent également des actions ponctuelles de type semaine de l'orientation ou forum des métiers.

➤ Les acteurs

L'accompagnement à l'orientation s'inscrit dans une démarche collective et partenariale.

- le professeur principal joue un rôle central : il assure un rôle de coordination et de suivi des actions mises en œuvre avec sa classe, en lien étroit avec les membres de l'équipe pédagogique, les psychologues de l'éducation nationale et les professeurs documentalistes ;
- les actions d'information sont définies et mises en place en coordination avec les représentants des Régions et les partenaires de l'éducation nationale ;
- les Régions peuvent mandater des représentants et des professionnels pour intervenir auprès des élèves.

Le temps dédié à l'accompagnement à l'orientation offre aux Régions un cadre d'intervention pertinent pour leur permettre d'exercer leurs nouvelles responsabilités en matière d'information sur les métiers et les formations.

Le PIA 3 : de nouvelles formes de collaboration régionale pour l'orientation

Les politiques publiques d'aide à l'orientation et leur impact sur l'accès à l'enseignement supérieur et à l'emploi sont au cœur des priorités interministérielles. Dans ce cadre, l'action « **Territoires d'innovation pédagogique** » du troisième programme d'investissements d'avenir comporte deux appels à projets lancés conjointement en 2017 par le MESRI, le MENJ et le SGPI :

➤ **Le premier, intitulé « MOOC – solutions numériques pour l'orientation vers les études supérieures »,** doté de **10 M€**, vise à favoriser le développement à l'échelle nationale d'outils et de ressources numériques de qualité destinés à améliorer la transition « bac-3/bac+3 », à aider les futurs étudiants à s'orienter vers les filières les plus adaptées à leur profil et à leur projet et à augmenter ainsi leurs chances de réussite dans les formations supérieures. Cette coopération inédite a permis de faire émerger des solutions innovantes pensées par, avec et pour les acteurs de terrain au service des lycéens et de leur famille.

Liste des projets lauréats :

<https://www.education.gouv.fr/cid140703/annonce-des-laureats-de-l-appel-a-projets-mooc-et-solutions-numeriques-pour-l-orientation-vers-les-etudes-superieures.html>

➤ **Le second, « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures »,** doté de **70 M€** de dotations décennales, entend soutenir, dans l'esprit du service régional de l'orientation, la constitution sur les différents territoires d'écosystèmes de l'orientation qui fédèrent l'ensemble des acteurs de la formation, de l'emploi et bien sûr de l'information et du conseil en orientation, autour d'un même objectif : mettre à la disposition des élèves et de leurs familles tous les éléments d'information nécessaires sur les formations, leurs attendus et leurs débouchés professionnels, les accompagner dans l'élaboration d'un projet de poursuite d'études et les aider ainsi à faire les meilleurs choix à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

L'appel à projet a vocation à financer :

- des dispositifs d'information, de découverte et d'accompagnement pour les futurs étudiants et de leurs familles, visant à faire connaître les contenus d'enseignement, les différents parcours, les taux de réussite en fonction du profil des entrants et les perspectives d'insertion professionnelle au sein de chaque filière ;
- des outils de coordination entre les acteurs (équipes pédagogiques, services d'orientation, milieux professionnels et collectivités), afin de faciliter la transition entre les différents niveaux d'enseignement.

Les huit premiers lauréats ont été retenus par l'État, pour un cofinancement total maximum d'environ 37 M€.

Les dispositifs proposés par les lauréats regroupent une grande diversité d'actions parmi lesquelles des conférences et ateliers à destination des lycéens, des étudiants et des équipes pédagogiques reposant notamment sur les méthodes du *design thinking*, des opérations d'immersion dans l'enseignement supérieur, des dispositifs de mentorat, de tutorat mais aussi la mise en place de réseaux d'étudiants ambassadeurs et de tiers lieux inédits.

Véritables « boîtes à outils » créées par et pour des territoires spécifiques, ces actions permettront d'initier des démarches transformantes, structurantes et innovantes afin de répondre aux attentes des élèves et de leurs familles. Elles mettront à disposition du plus grand nombre les éléments d'information nécessaires sur les formations, leurs attendus et débouchés professionnels sur le long terme. Les projets lauréats seront accompagnés tout au long de leur déploiement ; ils feront l'objet d'un suivi régulier et d'évaluations de performance rigoureuses.

Une seconde vague de sélection, dotée d'un budget d'environ 33 M€, sera prochainement lancée.

Liste des projets lauréats :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid141794/annonce-des-laureats-de-l-appel-a-projets-dispositifs-territoriaux-pour-l-orientation-vers-les-etudes-superieures.html>

Les dispositifs de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » financés par le Plan d'Investissement d'Avenir, seront facilement valorisés depuis la plateforme Parcoursup. En associant les dimensions nationale et territoriale, les échanges et rencontres localisés et les possibilités offertes par les outils numériques, ils participent donc à améliorer l'égal accès de toutes et tous à une information à la fois large et adaptée, ouverte et personnalisée, issue de la coopération de tous les acteurs engagés pour des processus d'orientation réussie vers l'enseignement supérieur.

**Des exemples
d'initiatives en Région
pour une meilleure
information sur les
formations et les
métiers**

En Auvergne-Rhône-Alpes, la Région s'est emparée de la nouvelle compétence orientation en franchissant différentes étapes :

- Consultations préalables notamment du rectorat et de la DRAAF,
- Délibération de l'Assemblée plénière du Conseil régional du 28 mars 2019 fixant les objectifs opérationnels pour faire de l'orientation un « outil de développement économique et de réussite personnelle ».
- 1^{er} avril : envoi d'un courrier commun Président du Conseil région, Rectrice de la Région académique, DRAAF aux principaux, proviseurs et directeur de CIO actant d'une ambition partagée et annonçant la lancement d'une grande consultation.
- Consultation régionale en ligne du 3 avril au 5 mai (construite en partenariat avec l'EN et la DRAAF) à l'attention des jeunes (scolaires, apprentis, étudiants), professeurs, représentants du monde économique, acteurs de l'AIOA : 12 402 réponses exploitables au total, dont 1 745 professionnels de l'orientation.
- 30 avril : réunion entre M. QUERE, Directeur de l'ONISEP et la DFA. L'ONISEP et la Région se sont accordés sur la mise en place de rencontres techniques DFA / DR ONISEP pour identifier l'offre de service de l'Onisep que la Région pourrait poursuivre ou abandonner
- « Rencontres régionales de l'orientation » le 24 mai à l'Hôtel de Région. L'objectif est de co-construire avec les acteurs locaux de l'orientation ce qui pourrait intégrer l'offre de services régionale. Plus de 500 personnes sont attendues avec, au programme :
 - La restitution de la consultation en ligne ;
 - L'éclairage de grands témoins (chargé d'études à France Stratégie ; ingénieur pour l'école)
 - Présentation d'initiatives innovantes dans une logique d'essai
 - Groupes de travail thématique
- Septembre : mise en service d'une « market place » de l'orientation en partenariat avec le CARIF OREF : l'objectif est de rendre visible l'ensemble de l'offre d'orientation sur le territoire. En fonction de son profil (professeur, collégien, demandeur d'emploi...) ou son territoire, cet outil permettra de connaître l'offre de service en matière d'orientation qui est accessible à proximité et, en fonction de l'offre, disposer d'un outil de réservation ou de prise de rendez-vous.
- Assemblée plénière d'octobre (projet) :
 - adoption de la feuille de route régionale (offre de services proposée par la Région) .
 - adoption de la convention régionale déclinant le cadre national de référence
 - adoption de la convention régionale avec l'ONISEP
 - création d'une Agence régionale de l'orientation

La Région Bourgogne-Franche-Comté a élaboré, dès 2017, avec les autorités académiques, un schéma de développement de l'orientation tout au long de la vie professionnelle pour la période 2017/2021.

Il définit les enjeux partagés et 15 actions concrètes que les autorités académiques et la Région mettent en œuvre dans le cadre de leur service public de l'orientation respectif.

Ce schéma, auquel tous les partenaires de la Région sont fortement associés, vise à développer la coordination de l'ensemble des dispositifs et l'action des acteurs afin qu'ils travaillent avec une finalité commune : la réussite du parcours individuel et l'adaptabilité durable des publics dans l'environnement économique et professionnel.

Les enjeux partagés sont les suivants :

- Créer les conditions d'une coopération entre les différents acteurs
- Accompagner les publics dans l'appréhension de l'environnement économique et des métiers
- Offrir à chaque citoyen un service de qualité et de proximité dans une logique d'accompagnement tout au long de la vie
- Garantir la complémentarité et la cohérence des solutions offertes aux jeunes décrocheurs.

Ce schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie, constitue aujourd'hui **un socle solide sur lequel la Région peut s'appuyer pour assumer sa nouvelle compétence**, tant par les enjeux qu'il décrit que par la méthode de travail partenariale avec les autorités académiques et les partenaires sociaux qui a prévalu à sa construction.

Ainsi, la Région travaille avec les autorités académiques depuis avril 2019 à un inventaire et à une analyse de l'offre de services actuellement déployée par l'Etat et la Région en matière d'information des élèves et des étudiants afin de déployer auprès des établissements à la rentrée 2019 une offre de services unique et évolutive sur le long terme.

Une réflexion partagée avec les acteurs socio-économiques et les bénéficiaires sera ensuite engagée à l'automne afin de faire évoluer et gagner en efficacité l'information produite au profit des élèves, étudiants et apprentis.

L'objectif étant d'adapter ou de compléter l'offre de services existante par des actions ou des outils nouveaux tout en veillant à la bonne articulation de toutes les initiatives conduites.

Les initiatives d'ores et déjà développées par la Région

1. L'animation du SPRO intégrant les partenaires de l'Education Nationale

La Région encourage la mise en œuvre d'une coordination plus efficace de l'ensemble des acteurs de la chaîne de l'orientation au plan régional et local avec :

➔ Une instance régionale, composée des têtes de réseaux ou structures représentant les opérateurs membres du SPRO a été installée, elle associe, dans le cadre du schéma, les autorités académiques.

➔ Pour viser la complémentarité et la qualité du service avec des logiques partenariales et coopératives entre opérateurs la coordination locale des acteurs a été construite et proposée à un double niveau :

- 10 groupes locaux SPRO composés des responsables de structures de l'orientation des actifs et des publics scolaires (directeurs de CIO) ;
- des espaces de projets SPRO pour accompagner la mise en œuvre des projets définis au sein de chacun des 10 groupes locaux.

2- La Région soutient les initiatives de territoire ou de branche en matière d'information sur les métiers et les formations

Exemple d'actions à destination prioritairement des publics scolaires financées dans ce cadre :

- Soutien à l'ONISEP pour l'élaboration de la documentation sur les enseignements et les professions, la promotion des métiers en tension et l'animation du Portail orientation – formation – emploi
- Manifestations « SUP'info » et « info3 » portées par les lycées ou les CIO visant à renforcer l'information des jeunes et des familles de la région sur les filières professionnelles, les métiers, l'emploi et les cursus de formation.
- Actions favorisant le rapprochement école-entreprise : financement des déplacements des élèves durant la semaine école entreprise et soutien au dispositif mini entreprises (EPA).- Les salons de l'apprentissage et de l'alternance : apprentissimo, fiers d'être apprentis, etc.
- Le soutien aux salons « rejoins le côté pro » organisé par les chambres de métiers.
- Les olympiades des métiers : sélections régionales des Olympiades des métiers organisées dans plusieurs salons soutenus par la Région (Apprentissimo, Smile, fiers d'être apprentis) et lors des finales nationale puis internationale et européenne,
- La valorisation des concours meilleurs apprentis de France Meilleurs Ouvriers de France.

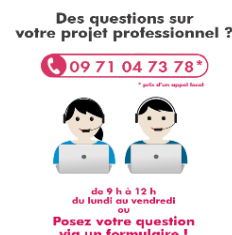
La Région travaille également au renforcement de ses **partenariats avec les branches professionnelles dans le cadre des contractualisations** que la Région a avec elles (contrats d'objectifs, accords-cadres...), ex :

- Au titre du Contrat d'objectifs agricole (COPA), plusieurs actions relatives à l'attractivité de la filière sont en cours de construction et associeront l'éducation nationale,
- Dans le cadre du contrat d'objectifs Numérique un évènement régional relatif à la promotion des métiers et à la féminisation de la filière est organisé en direction des demandeurs d'emploi et des étudiants en cours d'orientation.

3- Les outils d'information sur les métiers et les formations

La Région Bourgogne-Franche-Comté dispose de plusieurs outils d'information dédiés à accompagner les démarches des publics :

- **Le portail orientation – formation – emploi** porté par le CARIF OREF à destination de l'ensemble des publics, dont les élèves, a pour objectif de faciliter l'accès pour tous à des informations régionales sur les métiers, les formations, l'emploi, les lieux d'information et de conseil ainsi que sur l'environnement socio-économique. L'ONISEP est coadministrateur de ce portail. Cet outil rassemble dans un « guichet unique » l'ensemble des liens utiles aux recherches d'information sur les métiers, les formations et l'emploi.
- **L'application web Cléor en collaboration avec les régions Bretagne et Val de Loire** (accessible sur Smartphone, tablette ou PC) accompagne le parcours d'orientation et donne accès à des informations territorialisées fiables, chiffrées et qualifiées sur les métiers, les formations initiale et continue et l'emploi.
- **La plateforme d'information** sur la formation pour tous les publics : une ligne téléphonique et un formulaire en ligne gérés par le CARIF OREF pour toutes les questions relatives à l'information sur la formation et l'orientation.
- **Animation du site « fiers d'être apprentis »** qui comporte des témoignages d'apprentis sur leur formation et leur métier.





Information sur les métiers et les formations

Conseil régional de Bretagne

UN PREALABLE : PARTAGER UN CADRE D'ACTION AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES

Dans un souci de bien asseoir cette nouvelle compétence et de proposer des actions répondant au plus juste aux besoins des jeunes, le Conseil régional de Bretagne a engagé une série de rencontres avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le champ de cette nouvelle compétence. Aux côtés du Rectorat, sont associés les représentants des lycées agricoles, lycées maritimes, de l'enseignement privé et des CFA mais également les départements (compétence : collèges), les acteurs du Service Public Régional de l'Orientation ainsi que les branches professionnelles. En déclinaison, des groupes de travail seront installés notamment avec des représentants des professeurs principaux afin de construire un plan d'action pluriannuel à partir de la rentrée 2019.

UNE OFFRE DE SERVICES DIVERSIFIEE EN DIRECTION DES PUBLICS VIA :

- le déploiement sur l'ensemble du territoire régional des espaces Information – Orientation Tout au Long de la Vie permettant à tout un chacun, en tout endroit du territoire d'être informé, par les réseaux du Service Public Régional de l'Orientation sur les métiers, les formations, les compétences, l'emploi, etc ;
- le lancement en 2020 d'une plateforme web sur les métiers, l'emploi et les formations pour les établissements scolaires accessible via les Espaces Numériques de Travail. Celle-ci sera étoffée progressivement par des ressources des différents partenaires régionaux et nationaux type MOOC, serious game, vidéos interactives, etc ;
- la mise à disposition d'outils de réalité virtuelle (casques de réalité 360°+ banque de scénarii de découverte des métiers) auprès des établissements ;
- l'organisation d'une nouvelle édition des Olympiades des Métiers sur un seul site donnant à voir sur plusieurs jours les pratiques professionnelles d'une cinquantaine de métiers ;
- le soutien à trois espaces ressources favorisant la découverte des métiers et des formations : Cité des Métiers (22), Espace Info Métiers des Capucins (29) et Exploratoire (35)
- le soutien à des associations/structures (Exemple : La Touline concernant les métiers de la mer, l'Association Jeunes Industrie Bretagne pour les métiers de l'industrie, etc).

UNE OFFRE DE SERVICES DIVERSIFIEE EN DIRECTION DES EQUIPES EDUCATIVES ET AUTRES PROFESSIONNELS DU SPRO VIA :

- l'organisation de séminaires régionaux de travail ;
- l'organisation d'actions d'informations sur les données socio-économiques du territoire régional et du territoire local de référence à destination des équipes éducatives des établissements scolaires ;
- la mise à disposition d'un guide pratique, répertoire territorialisé facilitant les contacts avec les organisations professionnelles, les acteurs du SPRO spécialisés dans l'information sur les métiers.

LE DEPLOIEMENT DE CLEOR BRETAGNE VIA :

- dans le cadre du plan de professionnalisation du SPRO, l'organisation « d'actions » de présentation de Cleor à l'occasion de rencontres, journées ou réunions de travail à destination des chefs d'établissements et des équipes éducatives ;
- la programmation de webinaires (à distance et en direct) de présentation et de prise en main du site dans l'objectif de l'intégrer à des séquences pédagogiques d'information sur les métiers.

ZOOM SUR CLEOR BRETAGNE : un nouvel outil d'orientation numérique

Initié en partenariat avec les Régions Centre Val de Loire et Bourgogne Franche-Comté et créé par les CARIF OREF des 3 Régions, CLEOR est en ligne depuis octobre 2017. Cet outil d'aide à l'orientation, disponible sur tablettes, smartphones et ordinateurs, est un puissant moteur de recherches pour les citoyens qui cherchent de façon autonome à s'informer sur les métiers, les secteurs économiques, les entreprises, les formations professionnelles et l'orientation.



Cléor - les Clés pour l'Evolution et l'Orientation en Région

Cléor est un outil Web gratuit qui met à disposition de tout un chacun des informations territorialisées sur les métiers, les évolutions du marché du travail, les offres d'emploi disponibles ou encore les passerelles possibles entre métiers, avec ou sans formation.

Il s'adresse indifféremment aux collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, actifs en emploi (salarié, indépendants, ...) ou demandeurs d'emploi. Il est consultable sur tout support multimédia : PC, tablette et smartphone.



On peut rentrer par différentes clés de recherche :

- Une entrée métier, pour les acteurs ayant une idée précise du poste qu'ils souhaitent occuper ;
- Une entrée secteur, pour les utilisateurs qui n'auraient pas une idée claire du poste qu'ils désirent mais une envie de travailler dans un secteur d'activité spécifique : l'agro-alimentaire, le bâtiment, le tourisme... ;
- Une entrée formation, qui permet notamment aux jeunes diplômés d'identifier les différents métiers en lien, localement, avec leur certification ;
- Une entrée centres d'intérêt, pour les personnes n'ayant pas d'idée de ce qu'elles veulent faire ou du lieu où elles souhaitent exercer. Cette entrée s'appuie sur l'expertise de l'Onisep ;
- Une entrée compétences, pour des individus désirant évoluer, ou se réorienter, en s'appuyant sur les habiletés professionnelles déjà acquises, ou en partie.

CLEOR donne également la possibilité à tout moment de contacter une structure d'accompagnement à même de conseiller la personne sur son projet professionnel ; une icône, présente en permanence, permet d'accéder à la liste des structures des dix réseaux membres du Service Public Régional de l'Orientation à proximité du domicile.

ZOOM SUR LES ESPACES INFORMATION-ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Afin de rendre effectif le droit à s'orienter tout au long de la vie et tout particulièrement pour les publics scolaires et étudiants, le Conseil régional de Bretagne a expérimenté en 2019 la mise en place des espaces Information - Orientation Tout au Long de la Vie au sein de quatre salons des formations de l'enseignement supérieur.

Le principe : réunir au sein d'un même espace des professionnels des dix réseaux¹ du Service Public Régional de l'Orientation pour accueillir et informer l'ensemble des publics sur les métiers, l'emploi, les formations, dans le cadre de leur projet d'orientation scolaire ou d'évolution/reconversion professionnelle.

Au sein d'un espace commun et partagé, les professionnels de l'orientation et de l'évolution professionnelle assurent un accueil de 1er niveau hors des murs d'une structure et sous une identité commune : le Service Public Régional de l'Orientation.



L'intérêt pour les publics est donc triple, ils bénéficient :

- d'un temps d'écoute neutre pour leur permettre de s'exprimer sur leur projet et leur situation ;
- de réponses adaptées à leurs attentes car enrichies de l'expertise de chaque réseau présent (CIO, Fongecif, Missions locales, Cap Emploi, etc) ;
- d'une information, d'un conseil hors des horaires « classiques » des structures.

Menée lors des éditions 2019 des quatre salons des formations de l'enseignement supérieur organisés en Bretagne, cette expérimentation a permis d'installer durablement ces espaces qui se déclinent courant 2019 au sein de forums d'informations métiers locaux et de lieux grand public (espaces publics, galeries commerciales, médiathèques, gares, etc.). Il s'agit ainsi de multiplier les opportunités d'information et de réflexion des usagers sur leurs parcours scolaire et/ou professionnel.

¹ CIO, Mission locale, Réseau d'Information Jeunesse (CRIJ, BIJ et PIJ), Pole Emploi, Fongecif, Afdas, Faf. tt, Fafsea, Unifaf, Uniformation, SUIO-IP (Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle), APEC (Cadres), Cap Emploi, CIDFF (Centre d'Informations des Droits des Femmes et des Familles), SPEF - Structures de Proximité Emploi-Formation (PAE).

CLEOR : un nouvel outil d'orientation numérique en Centre-Val de Loire

Initié en partenariat avec les Régions Bretagne et Bourgogne Franche-Comté et créé par les CARIF OREF des 3 Régions, CLEOR est en ligne depuis octobre 2017. Cet outil d'aide à l'orientation, disponible sur tablettes, smartphones et ordinateurs, est un puissant moteur de recherches pour les citoyens qui cherchent de façon autonome à s'informer sur les métiers, les secteurs économiques, les entreprises, les formations professionnelles et l'orientation.



Cléor - les Clés pour l'Evolution et l'Orientation en Région



Cléor a pour objectif de vous accompagner dans l'élaboration de projets professionnels. Cet outil innovant, souple et complet, vous aidera à partir d'un choix de métier, secteur d'activité ou selon votre profil, de disposer d'informations actualisées sur les métiers qui s'exercent près de chez vous, leur tendance d'évolution, les recrutements en cours, ainsi que les évolutions possibles entre métiers avec ou sans formation.

Pour cela, vous pouvez choisir un métier ou un secteur d'activité.

Si vous n'avez pas encore fait votre choix, vous pouvez à partir de votre formation, de vos compétences ou de vos centres d'intérêt, accéder à une sélection de métiers personnalisée.

Si vous préférez être accompagné, vous avez la possibilité d'identifier sur votre territoire, la structure la plus à même de vous renseigner. Cléor est totalement interactif.

Après une présentation des métiers et activités retenus, il met à disposition l'information économique locale sur votre sélection (salaire, types de contrat...)

Il permet également d'accéder à la liste des entreprises présentes autour de votre lieu de recherche, ainsi que les formations dispensées et les moyens de transport pour vous y rendre.

Appel à Projets « Ma Région 100%Education »

Avec l'appel à Projet « Ma Région 100% éducation », la Région, souhaite offrir aux porteurs de projet (établissements scolaires, personnels enseignants et non enseignants, lycéens), un cadre, simplifié, attractif, d'accompagnement de leurs projets, tout en permettant à la Région d'en faire un appui dans la mise en œuvre de ses politiques.

Les objectifs de « Ma Région 100% Education » :

- favoriser l'égalité des chances, la citoyenneté et l'ouverture sur le monde auprès de tous les lycées et les Maisons familiales rurales du territoire publics et privés sous contrat de l'éducation nationale et de l'agriculture,
- favoriser l'ancrage territorial des établissements,
- contribuer à développer les démarches participatives,

- répondre le plus sagement possible aux demandes de financement des établissements lorsqu'elles correspondent aux politiques régionales,
- permettre la capitalisation des réalisations et l'échange de bonnes pratiques, à partir notamment de la mise en ligne d'une base de données des ressources produites par les porteurs de projet.

Initialement prévu autour des thèmes de la mobilité européenne et internationale, de la citoyenneté, de la santé et de la participation des lycéens à la vie et à l'environnement de leur établissement, la Région a souhaité ouvrir ce dispositif aux projets relatifs à « l'Information des lycéens sur les métiers et les formations ».

A travers cet appel à projet, la Région souhaite favoriser l'émergence de projets innovants portés PAR et POUR les lycéens eux-mêmes sur les sujets d'orientation scolaires et professionnelles.

Professionnalisation des acteurs du SPRO



Depuis 2015, l'ensemble des professionnels du SPRO bénéficient de sessions d'information visant à favoriser l'interconnaissance des acteurs et des services déployés par chacun d'entre eux et ce, pour permettre à l'utilisateur une prise en charge efficace pour la construction de son parcours d'orientation.



**INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES**

Par ailleurs, des sessions de formation sur la situation socio-économique de leur territoire sont également proposées aux professionnels (métiers et secteurs qui recrutent, caractéristiques socio-économiques du territoire, etc.) et ce, pour

rendre un service à l'utilisateur en ayant une meilleure connaissance des réalités territoriales.

Zoom sur le panorama de territoire

Le panorama emploi-formation est une publication dont le but est de mieux connaître son territoire. Composé de 14 pages, ce document traite des questions liées aux entreprises, à l'emploi, aux métiers et aux formations via 9 questions récurrentes :

1. Combien y a-t-il d'établissements et quelles sont les tendances ?
2. Comment se répartissent les emplois dans les secteurs d'activité et comment évoluent-ils ?
3. Quels sont les activités spécifiques sur mon territoire ?
4. Quels sont les métiers les plus présents dans le territoire ?
5. Quels sont les métiers spécifiques du territoire ?
6. Quels sont les métiers plus recherchés par les employeurs ?
7. Quelles sont les formations professionnelles ?
8. Quelle est l'offre de formation continue ?
9. Quels seront les besoins en recrutement à horizon 2025 ?

Réalisés par l'Observatoire Régionale Formation Emploi (ORFE) du GIP ALFA CENTRE-VAL DE LOIRE, ces temps d'échanges sont l'occasion de présenter à chaque réseau SPRO, un portrait de territoire, qui peut ensuite être réutilisé pour l'information des publics.

Entre 2015 et 2018, ce sont 38 projets d'interconnaissances et de professionnalisation des acteurs qui se sont déroulés au profit des 12 réseaux locaux du SPRO que compte la Région Centre-Val de Loire.

Appel à Initiatives « Innover pour l'attractivité des métiers et des formations en Centre-Val de Loire »

Aujourd'hui, de nombreuses actions liées à la promotion des métiers et à leur transformation en lien avec les transitions écologique, énergétique et numérique sont menées en région Centre-Val de Loire.

L'ambition de la Région Centre-Val de Loire est d'amplifier ces dynamiques, d'aller plus loin, de tester de nouvelles expériences avec de nouveaux axes d'intervention, de nouveaux contenus, des supports d'informations et des offres de services innovants et de favoriser les synergies entre acteurs d'un même territoire dans ce sens.

Pour y parvenir, la Région Centre-Val de Loire, en lien avec l'Etat et les partenaires sociaux, a souhaité inscrire dans le cadre du PACTE Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022, le présent Appel à Initiatives (AAI).

Objectifs et principes des Initiatives pour « L'Attractivité des Métiers et des Formations en Centre-Val de Loire »

- Créer des dynamiques concernant l'attractivité des métiers tenant compte des secteurs clefs de l'économie régionale, des opportunités locales de ces secteurs, des formations inhérentes et parcours possibles;
- Créer des déclics pour redonner l'envie de s'informer, de se construire un projet professionnel et d'aller se former dans ces secteurs.

▪

Pourront être soutenues les initiatives permettant :

- Le développement de nouveaux modes d'information et de communication prenant en compte les publics visés par le PACTE régional;
- Une émergence de nouveaux outils et de nouvelles ressources d'informations ;
- Une innovation des pratiques d'information et d'orientation ;
- Une nouvelle offre de services et/ou son expérimentation sur les territoires;
- Le développement du champ des acteurs de l'information (outillage des acteurs de proximité ...).

L'appel à Initiatives est ouvert depuis le 8 avril 2019. Il donne lieu à 2 vagues de dépôt de projets par an. L'Appel à Initiatives prendra fin dès lors que la totalité des fonds dédiés seront engagés et dans la limite du PACTE Régional d'Investissement dans les Compétences soit 2022.

Le cadre d'intervention, le calendrier annuel des vagues de sélection et tous les documents associés à l'AAI sont consultables et téléchargeables sur le site de la Région : www.regioncentre-valde Loire.fr/accueil/les-services-en-ligne/appels-a-projets/orientation

« Dispositif mobile sur l'attractivité des métiers »

Dans le cadre du PACTE régional, le Conseil régional souhaite mettre en place un nouveau concept expérientiel pour répondre aux enjeux de l'emploi et de la formation sur ces territoires. Afin d'adapter cet outil aux besoins et aux réalités territoriales, le dispositif sera itinérant sur l'ensemble du territoire régional et cela durant la durée du PACTE.

Le but étant de proposer un dispositif mobile, allant au plus proche du public et des territoires, permettant d'offrir un lieu unique de découverte des activités professionnelles, améliorant l'image des métiers notamment en tension et de promouvoir la formation, afin d'accroître leur attractivité sur le public ciblé.

Ce projet vise en priorité les jeunes (dont adolescents/lycéens), les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, les publics qui ne se rendent pas dans les structures d'orientation. Il cible également les publics en transition professionnelle, les personnes en difficultés sur leur orientation, les familles, les acteurs de l'orientation, les entreprises, etc.

Une attention particulière devra être portée aux habitants des Quartiers de la Politique de la Ville et aux habitants dans les Zones de Revitalisation Rurale, les plus en difficultés et aux personnes qui sont en situation de handicap.

L'objectif de ce dispositif mobile est de parcourir le territoire régional et d'aller au plus proche du public pour :

- Porter un nouveau regard sur les activités professionnelles sans privilégier un secteur particulier et casser les stéréotypes concernant les métiers dans le but de favoriser leur accessibilité ;
- Renforcer la connaissance des activités professionnelles et favoriser le rôle d'information et de conseil ;
- Rendre lisible l'action régionale, ainsi que l'offre et de la demande sur les territoires et de la promotion des filières de formations inhérentes ;
- Favoriser le dialogue autour de l'orientation professionnelle.

Ce dispositif ne se substitue pas aux services d'orientation existants, mais il sera en complémentarité avec les services offerts par les acteurs du territoire. Il s'agit d'une incitation à l'action encadrée par les acteurs du SPRO.

Faire de l'orientation un service public pour tous : le défi de la Région Grand Est

« L'orientation tout au long de la vie : vers un service public pour toutes et tous », telle est l'ambition de la Région Grand Est en matière de formation et d'orientation. Pour relever ce défi, la Région met en place des actions ciblées et déploie des outils innovants, pour tous les publics et sur tous les territoires.

Des actions ciblées pour valoriser les métiers porteurs

Axe majeur de la politique régionale en matière d'orientation, la promotion des métiers s'illustre à travers des programmes territoriaux ayant déjà permis à des milliers de personnes d'accéder à des informations ciblées sur des secteurs qui recrutent, tels que l'agriculture, le bois, l'industrie, etc.

Par exemple, depuis le 1er trimestre 2019, 140 professionnels ont bénéficié d'une **sensibilisation dans les secteurs de l'industrie et des transports** grâce aux actions déployées en partenariat avec l'Association pour le développement de la Formation professionnelle dans le Transport (AFT) et l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) en Lorraine et en Champagne-Ardenne.

Pour **favoriser la mixité** dans les métiers de la robotique et de la technologie, et sensibiliser le jeune public, la CCI Alsace Eurométropole, l'association Robotic-Junior-Entrepreneur et la Région Grand Est, ont organisé en mars dernier le salon RobotTech Girls'Weeks.

Des outils innovants pour s'informer en ligne

Pour s'adapter aux usages et aux attentes des publics, la Région expérimente des démarches innovantes. Elle met ainsi à disposition du public plusieurs outils d'information sur l'orientation et la formation, tels que "**l'agenda de l'orientation**", où sont recensées toutes les manifestations sur les métiers, les formations et l'emploi, "**Lorfolio**", un portefeuille numérique de compétences pour évoluer professionnellement, ou encore un espace internet dédié aux professionnels du Service Public Régional de l'Orientation Grand Est (SPRO).

Une **plateforme d'organisation de salons virtuels des métiers** a également été mise en place, ainsi que des événements d'information via Youtube ou les réseaux sociaux. Pour sensibiliser le public jeune à travers des vidéos, la Région a notamment contracté un **partenariat avec Greg Guillotin, Youtuber de renommée** (plus de 2 millions de followers). Ce partenariat innovant fédère les membres du Conseil régional des Jeunes, les conseils de la vie lycéenne des trois académies du Grand Est ainsi que les volontaires en service civique et les lauréats du Prix de la Mixité de la Région.

Un politique régionale au plus proche des besoins des territoires

Afin de définir une stratégie harmonisée en matière d'orientation et de formation en Grand Est, la Région et ses partenaires ont mis en oeuvre le Contrat de Plan régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) – Performance Grand Est. L'objectif est de proposer une offre de services de l'orientation, de faire découvrir les métiers, d'informer sur les formations, de contribuer à l'évolution professionnelle de toutes et tous, au plus près des territoires du Grand Est. Pour ce faire, il était notamment nécessaire de coordonner les acteurs de l'orientation en créant un Service Public Régional de l'Orientation Grand Est, que pilote la Région, afin de garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération.

Pour déployer le SPRO sur tous les territoires et plus spécifiquement auprès des jeunes, la Région peut s'appuyer sur les douze Maisons de la Région ainsi que sur les 44 Missions Locales du Grand Est qui jouent un rôle essentiel pour accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel.

Accompagner la réussite de chacun tout au long de la vie : une priorité pour la Région Île-de-France

Stratégie régionale en matière d'information et d'orientation des collégiens, lycéens, étudiants et apprentis.

Dès le collège et tout au long de leur vie professionnelle, les Franciliens sont amenés à réfléchir à leur orientation scolaire ou à leur mobilité professionnelle. Ils font des choix au regard de leur projet d'avenir. Dans le cadre des compétences confiées aux Régions par les lois de 2014 et de 2018, la Région Île-de-France entend tout mettre en œuvre pour les aider à construire leur parcours d'orientation, de réorientation ou d'évolution professionnelle et accompagner leur réussite.

Objectifs stratégiques

→ Faciliter l'accès à l'information

Face à la quantité d'informations disponibles et à la diversité des conseillers, il est indispensable d'accompagner les Franciliens vers les dispositifs et interlocuteurs adéquats. Pour cela, la Région souhaite faciliter l'accès à une information de premier niveau, en prévoyant un moyen unique de contact de type courriel ou chat. Elle veut aussi organiser des actions d'information avec les opérateurs dans les lieux de passage comme les gares ou les commerces.

→ Faciliter la découverte concrète des métiers

L'information sur les métiers doit aussi prendre des formes plus concrètes. Les approches existantes en matière de découverte des métiers sont aujourd'hui insuffisantes ou peu efficaces. La Région cherchera donc à déployer des actions innovantes permettant une découverte concrète de la réalité des métiers.

→ Mettre fin à l'autocensure

La Région se fait fort de développer une information qui permette de réduire les phénomènes d'autocensure sociale ou liée au genre, qui concernent notamment les métiers d'avenir dans les secteurs du numérique et de la transition écologique.

→ Favoriser l'articulation entre acteurs de la formation initiale et de la formation continue

Enfin, dans le champ de l'information sur les métiers et les formations, la spécificité du public en formation initiale doit être reconnue. L'information pour l'orientation scolaire doit en effet prendre en compte de nombreux aspects qui dépassent la simple mise à disposition d'informations sur les métiers, les professions et les formations. La Région travaillera donc en étroite collaboration avec les rectorats, dans le respect du cadre national de référence établi entre l'Etat et les Régions. Elle s'appuiera sur un réseau de professionnels travaillant au quotidien auprès des jeunes. La Région sera aussi particulièrement active afin de favoriser les rencontres entre les jeunes et les

acteurs du secteur économique, professionnel et associatif. Elle encouragera enfin les croisements des cultures professionnelles entre les acteurs de l'éducation nationale et de la formation continue.

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser les Franciliens sur leur droit à être informés et accompagnés dans leur orientation, ainsi que développer des outils pour leur permettre d'exercer facilement ce droit ;
- Elaborer et diffuser auprès de tous les Franciliens une **information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations et l'emploi** ;
- Renforcer et développer de **nouvelles pratiques de découverte des métiers et des formations** pour tous, notamment par des rencontres avec des professionnels et des périodes d'immersion ;
- Déployer des actions visant à réduire les phénomènes d'« autocensure » dans l'orientation et **mieux informer sur les métiers d'avenir, en particulier dans le secteur du numérique et de la transition écologique**.
- Fournir des informations et des outils aux professionnels, à tous les membres de la communauté éducative (enseignants, conseillers principal d'éducation, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, professeurs de documentation, psychologues de l'éducation nationale ...) pour informer les jeunes et leurs familles.

Actions concrètes

- Mise en ligne d'un **portail d'information unique et simplifié sur l'orientation et les offres de formation en Île-de-France**. Lancé en mars 2018, **Oriane.info** propose une navigation personnalisée. Chaque usager peut ainsi naviguer dans un univers (son lab) et trouver toutes les informations nécessaires pour construire son parcours d'orientation (ou de réorientation tout au long de la vie) et développer son projet professionnel, le tout à travers des questionnaires d'intérêt, des fiches d'auto-évaluation, des conseils pratiques...
- En complément du portail Oriane.info, **simplifier l'accès au service public régional de l'orientation**
- Mettre en place un contact personnalisé (adresse mail, chat,..) qui permettra à chaque Francilien, quels que soit son âge et son statut, de disposer d'une première information et d'être dirigé vers les bons interlocuteurs en fonction de son profil.
- Encourager les acteurs de l'orientation à expérimenter des actions d'information "hors les murs" en profitant des lieux de passage comme les gares, les centres commerciaux, les mairies, pour sensibiliser et informer les Franciliens.
- **Enrichir Oriane.info avec de nouveaux outils d'information**
- Créer une mallette électronique à destination des chefs d'établissement et des professeurs avec l'ensemble des dispositifs disponibles (intervenants, cordées de la réussite, Olympe etc.) pour construire le volet orientation de leur projet d'établissement.
- Développer de nouveaux éléments d'information à l'orientation, notamment sur les métiers en tension et les métiers d'avenir.
- Valoriser les informations sur les métiers et les formations du secteur sanitaire et social sur le portail Oriane.info, notamment par la création d'une vidéo à destination du grand public.
- **Valoriser les formations en alternance et la validation des acquis de l'expérience (VAE)**
- Développer l'information conseil sur la valorisation des acquis de l'expérience.
- Informer sur l'alternance et les métiers par un parcours de découverte des métiers de l'apprentissage notamment à l'aide du dispositif « Valorisation et optimisation de l'insertion par l'alternance »).

- Recenser les plateaux techniques disponibles dans chaque bassin pour développer de nouvelles approches des métiers (Journées portes ouvertes, proposer des médiations pour encourager la découverte des métiers et les inscriptions en formation).
- Rapprocher les prescripteurs et développeurs de l'apprentissage sur les 25 bassins d'emploi.

• Renforcer et développer la relation école-entreprise au collège et au lycée

- Construire un catalogue des intervenants économiques et associatifs prêts à présenter leurs métiers et à déconstruire les stéréotypes.
- Labelliser les intervenants au sein d'un comité réunissant la Région et les Rectorats.
- Soutenir l'organisation de salons des métiers et des formations au sein des établissements.
- Lister les opportunités de stages de découverte des métiers et sensibiliser les acteurs économiques à cette opportunité.

• Initier des partenariats dans les territoires :

- pour les prescripteurs, renforcer l'accès à l'information sur les formations et les métiers par des rencontres territoriales ;
- entre établissements scolaires et écoles du secteur sanitaire et social par l'introduction d'une information sur les métiers et formations auprès des élèves scolarisés.

• Renforcer les dispositifs existants de découverte des métiers et des formations

- Faire des Olympiades des métiers des moments de promotion des filières professionnelles
- Mobiliser les campus des métiers et les lycées des métiers ainsi que Campus des Métiers et des Qualifications et les campus d'excellence, pour valoriser leurs formations professionnelles
- Développer une politique régionale vis-à-vis des salons de l'orientation (en travaillant à la fiabilisation de l'information délivrée)
- Développer les dispositifs "Cordées de la réussite" et les actions d'information par les "pairs" (information faite par les jeunes pour les jeunes)
- Soutenir les actions pour l'égalité filles/garçons en lien avec le Centre Hubertine Auclert
- S'appuyer sur les actions des conseillers académiques école-entreprise

• Expérimenter des lieux d'orientation innovants au sein des Centres de documentation et d'information (CDI) des établissements scolaires

Cette action vise à transformer les CDI en véritables "hubs" connectés dans leur mission d'information pour l'orientation, notamment afin d'en renforcer l'attractivité pour les collégiens et lycéens

Le déploiement de la nouvelle compétence orientation de la Région Normandie

1/ Point d'étape concernant la démarche des assises de l'orientation

Forte de la responsabilité élargie conférée par la loi, la Région Normandie a engagé, de février à juin 2019, une large concertation auprès du public et des professionnels. Organisées en six rencontres thématiques réparties sur tout le territoire normand, les assises de l'orientation ont déjà rassemblé plus de 600 participants le 14 mai 2019. Un questionnaire en ligne Grand Public a déjà permis de recueillir plus de 5 000 contributions.

ÉVÉNEMENTS DÉJÀ DÉROULÉS



Des réunions de travail se sont tenues avec chaque université ainsi qu'avec Normandie Université, porteuse d'un projet PIA 3 pour le compte du collectif. Il a été convenu que la Région serait désormais associée à leurs travaux et que les universités, de leur côté, seraient associées sous une forme qui reste à déterminer au sein de la gouvernance de l'Agence.

ÉVÉNEMENTS À VENIR



Plus d'information : <https://parcours-metier.normandie.fr/rencontresorientation>

2/ La future stratégie de l'orientation

Sur la base des premiers échanges entendus lors des assises et de toutes les réunions partenariales dans le cadre du « pacte régional des innovations », la Région et la région académique Normandie se sont engagées à coopérer pour favoriser la plus grande cohérence entre projet pédagogique, dynamique territoriale et innovation, pour la plus grande réussite des jeunes normands.

Le point de départ : un état des lieux et des enquêtes auprès du public qui nous interrogent :

- 400 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans en Normandie
- Une situation globalement plus défavorable que dans le reste de la France (réussite au bac, accès à l'enseignement supérieur...)

- La voie professionnelle plébiscitée par les familles
- Un niveau de qualification global plus faible que dans le reste de la France

Une démarche régionale qui s'articule autour de cinq principes stratégiques :

- Développer l'ambition,
- Développer la compétence à s'orienter tout au long de la vie,
- Renforcer le lien avec les acteurs de l'économie régionale,
- Partager la connaissance des réalités des territoires avec les territoires,
- Accompagner les acteurs de l'orientation pour leur permettre d'accéder à la connaissance et aux outils nécessaires à leur mission.

La stratégie régionale se veut avant tout opérationnelle, au travers de fiches-actions, élaborées en partenariat avec les acteurs de l'orientation, dans le souci constant de fédérer les réseaux de l'orientation et de l'information sur les métiers et les formations, autour des enjeux liés à notre territoire et à sa population.

A RETENIR : LA NOUVELLE STRATEGIE REGIONALE !



Une offre de service enrichie à destination des jeunes et des familles



L'expérience et l'immersion au cœur de la future stratégie. (toucher les métiers et être au plus près des professionnels)



Un travail au plus près des territoires, avec les EPCI et en lien avec le monde économique



Rendre accessible pour le grand public une représentation des métiers ludique, simple et efficace.

LA DEMARCHE

De nombreux outils et de multiples actions existent en Normandie mais ils sont disséminés, peu connus, peu valorisés et au bénéfice d'un nombre limité de personnes. De ce fait, l'enjeu pour la Région Normandie est de :



COORDONNER



FACILITER

AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS



RENDRE ACCESSIBLE

AU PLUS GRAND NOMBRE

Lorsqu'ils existent, les outils ne sont pas toujours adaptés au public et dans ce cas,

la Région doit créer de nouveaux outils ou mettre en place de nouveaux partenariats.

AXE 1 : METTRE EN PLACE UNE OFFRE DE SERVICE POUR LE PUBLIC

Propositions d'actions :

- Développer et favoriser les expériences immersives pour tous les publics (stages, découvertes, accès aux plateaux techniques)
- VAE,
- Fonction conseil de premier niveau,
- Développer la mobilité,
- ...

AXE 2 : INFORMER COMMUNIQUER PROMOUVOIR VALORISER LES METIERS

Propositions d'actions :

- Créer un Evènement régional « Les trois jours régionaux de l'Orientation et des Formations », en lien avec l'organisation des sélections régionales des Olympiades des Métiers,
- Contribuer et organiser des Evènements thématiques et territoriaux,
- Créer des kits métiers mobiles et immersifs,
- Créer une culture digitale au service de l'Orientation et de l'information Métiers,
- Lutter contre les stéréotypes.

AXE 3 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'ORIENTATION, LES ENSEIGNANTS ET LES FAMILLES

Propositions d'actions :

- Des actions de formation et de sensibilisation à destination des familles,
- Les ressources mobilisées dans le cadre des 54h,
- Animation des réseaux d'acteurs,

AXE 4 : RENFORCER LE LIEN entre les acteurs de l'économie et les territoires

Propositions d'actions :

- Créer une charte d'engagement / RSE,
- Mobiliser un réseau d'ambassadeurs,

AXE 5 : LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

Propositions d'actions :

- Une animation régionale,
- Une offre de service de remédiation,

AXE 6 : CRÉER UNE AGENCE DE L'ORIENTATION

Propositions d'actions :

- La construction et gouvernance de l'agence,
- La coordination territoriale (agir au plus près des territoires).

Construire le parcours professionnel de réussite tout au long de la vie pour une orientation choisie, une formation réussie et une orientation facilitée

ACTION 1 : développer une offre de formation sur l'orientation pour les acteurs

Opérateur principal

Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine : Agence Régionale de l'Orientation, de la Formation et de l'Emploi
Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine met en oeuvre un programme régional de formation pour les acteurs de la formation depuis de nombreuses années. Elle bénéficie de l'expertise et d'une organisation qu'elle saura adapter.

Contributeurs principaux

Rectorats des Académies de la Région Nouvelle-Aquitaine
Direction de l'orientation de la Région Nouvelle-Aquitaine

Modalités d'interventions proposées

- Formation in situ par groupes de professeurs principaux (à l'échelle des territoires de l'orientation définis dans la fiche action 2)
- Tutoriels en ligne mis à disposition dans un espace numérique régional de l'orientation
- Ateliers sur les métiers et les filières
- Rencontres avec des acteurs clés (des filières, des entreprises et du monde économique)

Contenus

- Les thématiques positionnées pour le premier semestre 2019 :
 - > Les métiers d'aujourd'hui et de demain : approches générales et données territoriales
 - > Les outils d'aides à l'orientation proposés par la Région Nouvelle-Aquitaine
 - > Les voies de formation
 - > L'orientation : jeunes, profils et projets
- La programmation 2020 sera élaborée en juillet 2019 sur la base de l'évaluation du premier semestre 2019

ACTION 2 : structurer et animer un territoire géographique de l'orientation

Opérateur principal

Direction de l'orientation du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Contributeurs principaux

Directeurs de CIO, DATAR (Délégation de l'aménagement du territoire et de l'attractivité régionale) du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, autorités académiques

Contenus

- Identifier les territoires cohérents de l'orientation à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, ainsi que les territoires prioritaires de l'orientation

- Adapter le territoire éducatif en cohérence avec celui de l'orientation à travers la carte des formations sur les trois voies de formation, les plateaux techniques et les équipements des 295 lycées publics et des 102 CFA partenaires
- Placer les lycées au centre du territoire de l'orientation

Modalités d'interventions proposées

- Animation : confier aux Directeurs de CIO la coordination et l'animation de l'ensemble des ressources locales afin d'organiser l'orientation pour les équipes des établissements (collèges et lycées)
- Autorité fonctionnelle : Directeur de l'orientation du Conseil régional pour l'ensemble des territoires de l'orientation
- Interlocuteurs locaux :
 - > proviseurs, principaux, professeurs principaux, psychologues de l'Education Nationale
 - > Correspondants territoriaux du Conseil régional :
 - des pôles éducation, formation et emploi, développement économique
 - les personnels de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine
- Acteurs de l'emploi et de l'économie :
 - > 8 000 entreprises bénéficiant d'aides directes de la Région (toutes tailles et filières) dont 2 500 entreprises hors champ agricole
 - > 435 adhérents de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine

ACTION 3 : diversifier les situations et les outils immersifs et expérientiels

Opérateur principal

Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine : Agence Régionale de l'Orientation, de la Formation et de l'Emploi

Contributeurs principaux

Direction de l'orientation du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Contenus

- Mise à disposition des supports de valorisation des métiers :
 - > Expositions métiers (Espaces Métiers, Espaces Régionaux de l'Orientation,)
 - > Cités des métiers
 - > Coups de projecteurs métiers (16 coups de projecteurs disponibles en 2019)
 - > Mini-expositions métiers contractualisées : découverte des métiers par le geste ; sont déjà disponibles pour l'industrie aéronautique et spatiale, l'industrie agroalimentaire, les énergies renouvelables, la construction et le numérique
- Mise en place d'Escape Game de découverte des métiers : 1er Escape Game sur les métiers du numérique disponible depuis décembre 2018
- Cap Métiers organise un concours régional « Regard sur les métiers » : concours de création pour les jeunes de 11 à 25 ans. Après avoir choisi un métier parmi les 60 en compétition aux Olympiades des métiers, les jeunes l'illustreront de manière originale en réalisant soit : une BD, un reportage photo, une affiche.
- Contractualisation de périodes d'immersions métiers avec des pairs : > Jeunes talents, ambassadeurs de leurs métiers : accueils collectifs en lycées professionnels et en centres d'apprentis
 - > Talents d'ici, ambassadeurs métiers: interventions collectives et entretiens avec des professionnels en poste
 - > Stages d'immersions : opération « J'irai travailler chez vous » (rentrée 2020) en partenariat avec les branches professionnelles volontaires (préparation en cours de nouvelles conventions de partenariat)

ACTION 4 : développer les dispositifs numériques d'orientation

Opérateur principal

Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine : Agence Régionale de l'Orientation, de la Formation et de l'Emploi

Contributeurs principaux

Direction de l'orientation du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Directeurs de CIO

Personnels de la DRONISEP

Groupes « utilisateurs »

Contenus

- Numérique et digital :
 - > Intégration de l'orientation dans le nouveau portail de services numériques de la Région
 - Mise en place d'une chaîne média sur l'orientation
 - > Digitalisation des supports de présentation métiers afin d'augmenter la capacité d'impacts dans les établissements
- Développer les outils spécifiques sur la construction d'une orientation choisie :
 - > Escape Game : développer les Escape Game de l'orientation
 - > Serious Game : capitalisation et mise à disposition de l'offre régionale existante (Inforizon, Pass'Avenir, Vraie vie, vrais défis...)
- Mise en place d'une démarche de Think tank :
 - > Mise en place d'un groupe de professionnels utilisateurs :
 - Participants: principaux, proviseurs, directeur de CIO, enseignants...
 - > Mise en place d'un groupe de jeunes utilisateurs :
 - Participants : issus de la conférence territoriale de la jeunesse
 - Objet : contribuer aux choix d'évolution de l'offre de situations et supports en matière d'orientation
 - > Mobilisation du réseau d'experts régionaux partenaires de la filière digital et numérique
- Grands médias et grand publics : le jeune et sa famille
 - > Multiplication de la production vidéo sur les métiers :
 - Diffusion : salles de cinémas et smartphone (chaînes de réseaux sociaux)
 - Couverture médiatique de l'opération « J'irai travailler chez vous »

La Région lance un plan pour l'orientation tout au long de la vie

Avec la Loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », la Région se voit confier une nouvelle mission d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants. « Malgré les incertitudes liées au calendrier et aux modalités de mise en œuvre, nous avons décidé de nous atteler rapidement à cette question pour mettre en œuvre une compétence essentielle que nous investirons pleinement. Et sans attendre, je veux lancer une démarche qui, sur le modèle de notre relance de l'apprentissage, permettra d'aboutir en juin 2019 à une feuille de route de l'Orientation tout au long de la vie. » déclarait Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, à l'occasion du vote du Budget primitif 2019, en décembre dernier.

*« Nous mobilisons l'ensemble des acteurs de l'orientation, lors d'un **Grenelle de l'Orientation le 7 juin prochain à l'Hôtel de Région**, sur le modèle du Grenelle de l'apprentissage. Depuis plusieurs mois, nous les avons consulté afin d'enrichir notre stratégie régionale qui doit être adoptée par le Conseil régional lors de la prochaine session, au mois de Juin. Ce premier grenelle permettra de partager collectivement les constats, les réflexions et les propositions sur cette nouvelle mission de la Région. Le fruit de cette journée viendra ainsi compléter la feuille de route régionale. »* déclare Christelle Morançais.

Cinq Orientibus sillonneront les départements

Au regard du succès rencontré par l'outil innovant de l'Apprentibus et aux attentes constatées par les acteurs éducatifs, un Orientibus sera mis à disposition dans chaque département, afin de mener une mission d'information sur les métiers et les formations qui y mènent, quelle que soit la voie de formation, scolaire ou par apprentissage ; et pour tous les publics, des jeunes scolaires et étudiants aux personnes en recherche d'emploi.

Des outils numériques innovants pour les établissements et les territoires

Il s'agit de développer les prestations de **réalité virtuelle** innovantes, avec la fourniture de **contenus vidéos immersifs à visées informative et pédagogique**, et idéalement une interaction de l'utilisateur avec la vidéo. Ces outils numériques pourront ainsi être utilisés avec du matériel adéquat dans tous les lieux et pour toutes les actions soutenues par la Région en matière d'information sur les métiers et les formations.

Avec un nouveau graphisme et une ergonomie améliorée, le site régional dédié à l'orientation et permettra aux jeunes, avec leur famille et leurs enseignants, aux demandeurs d'emploi et aux salariés ainsi qu'aux entreprises, d'obtenir de manière intuitive des informations sur les formations et de disposer d'informations croisées sur les métiers, l'emploi et leur territoire, pour mieux s'orienter.

Des journées d'immersion-métiers à destination des enseignants

Sur le modèle de la journée « Etre apprenti aujourd'hui », une déclinaison élargie à d'autres thématiques sera développée en lien avec les branches professionnelles : « Etre informaticien aujourd'hui », « Etre restaurateur aujourd'hui », « Etre chef d'entreprise aujourd'hui », etc... Cette action pourra ensuite s'inscrire dans une offre de services plus étoffée issue de l'expression des besoins des établissements via le groupe de réflexion mis en place avec le Rectorat et l'URADEL.

Des interlocuteurs de l'orientation sur les territoires

Pour exercer sa nouvelle mission d'orientation en proximité avec les territoires, la Région recrutera **un référent départemental en charge de la politique Orientation sur chaque département**. Dans le même esprit que le Plan de bataille pour l'emploi, ces cinq référents auront pour mission d'alimenter la réflexion et à terme d'animer la feuille de route à venir auprès des 18 territoires de solutions emploi, formation et orientation professionnelles. Ils seront les interlocuteurs privilégiés des établissements et des acteurs de l'orientation et travailleront en étroite collaboration avec les six Délégués territoriaux orientation et emploi de la Région, les équipes du Cariforef et les Directeurs de CIO. Ils intégreront pleinement les enjeux de lutte contre le décrochage et les outils de « réorientation » proposés par la Région pour ces jeunes.



« J'ai fait de la réussite des jeunes et de leur avenir professionnel une priorité pour nous aider à gagner la bataille de l'emploi. Cela passe évidemment par l'accès à l'information. Avec le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle, la Région Sud met en place deux nouveaux outils pour permettre à tous de trouver la formation idéale. »

Renaud MUSELIER
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Deux nouveaux outils dédiés à l'information et à l'orientation en Région Sud

La Région a mis en place le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle qui garantit à toute personne l'accès à une information complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement personnalisé.

➤ **le 0 800 600 007**

Ce numéro vert permet de rentrer en contact avec des conseillers spécialisés pour aborder avec eux toutes les questions relatives aux formations, aux divers métiers ainsi qu'aux dispositifs d'accompagnement et aux aides mise en place par la Région Sud.

➤ **www.orientationsud.fr**

Ce portail unique regroupe l'ensemble des informations utiles pour accompagner et informer tout au long du cursus professionnel sur les formations possibles. Il se compose d'un moteur de recherche répertoriant l'ensemble des offres et des dispositifs d'accompagnements, d'un annuaire des lieux d'accueil et d'information des publics ; de fiches métiers et d'informations générales sur l'emploi en région ; des données socio-économiques ; de focus notamment sur le compte personnel de formation, l'apprentissage, ou la Validation des Acquis d'Expérience. Par ailleurs, à travers l'onglet « Construire son projet » il est possible, avec un espace personnel d'enregistrer ses recherches. Enfin, parce que de nouvelles possibilités apparaissent chaque jour, les utilisateurs disposent d'un agenda qui annonce l'ensemble des événements ayant trait à la formation en région Sud.

